



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 FEVRIER 2018 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 19

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Antoine FRIJO, Jean-Christophe MAROCK, Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Lialia MIRIAN, Muriel CAPUTO, Claude SCHORR, Laurent KLEIN, Marilyne MULLER, Dominique PIETRANGELI, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, conseillers municipaux.

Absents mais avaient donné procuration :

Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN à Madame Muriel PELOSATO

Monsieur Bertrand NIOGRET à Monsieur Patrick MAISONNEUVE

Madame Christine PLAS à Monsieur Dominique PIETRANGELI

Madame Isabelle VENZI à Madame Charlotte LAMBOUR

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 sans observation.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 – MODIFICATION DU PROJET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux

- **APPROUVE** le coût prévisionnel global de l'opération qui s'élève à 1 332 952 euros HT

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 361 526,40 € dans le cadre de la DETR 2018

- **APPROUVE** le projet de plan de financement ci-dessus indiqué

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMITER 2015-2020 – MODIFICATION DU PROJET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux
- **APPROUVE** le coût prévisionnel global de l'opération qui s'élève à 1 332 952 € HT
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 296 712,80 € dans le cadre de l'AMITER 2015-2020, s'agissant du seul projet structurant que la commune déposera dans ce cadre
- **APPROUVE** le projet de plan de financement ci-dessus indiqué
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIVOM

La place occupée par Monsieur Bernard CAMUT au sein du Conseil d'administration du SIVOM, actuellement vacante, doit être pourvue par un représentant de la Commune.

Pour rappel, la personne désignée ne doit pas être un élu.

Ayant reçu la candidature de Monsieur Gaëtan MAISONNEUVE pour siéger dans cette instance, l'Assemblée à l'unanimité le **DESIGNE** comme représentant au sein du Conseil d'administration du SIVOM.

5. REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE DE VISER** l'indice brut terminal de la fonction publique tout en conservant le pourcentage initialement défini, inférieur au plafond réglementaire, d'où :

	Taux maximal en % de l'indice brut terminal
Maire	38 %
Adjoints	14,5 %

Fait à NEUFCHEF, le 9 février 2018

Le Maire

Charlotte LAMBOUR